



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DRRH
Direction des Relations et des Ressources
Humaines
BPID
Bureau des Personnels d'Inspection et de
Direction

Affaire suivie par
Christine DUBOIS
Téléphone
01 57 02 62 36
01 57 02 62 35
Fax
01 57 02 62 40
Mél
ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 9 avril 2019

Le recteur de l'académie de Créteil
Chancelier des Universités

à

- Madame et Messieurs les présidents des universités Paris VIII, Paris Est Créteil, Paris XIII et Paris Est Marne La Vallée,
- Monsieur le directeur général de l'ISMEP de Saint Ouen,
- Monsieur le Président de l'ENS de Cachan,
- Madame la directrice de l'ESPE,
- Monsieur le directeur de l'ENS Louis Lumière de Saint Denis,
- Mesdames et Monsieur les Inspecteurs d'Académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine et Marne, de Seine Saint Denis et du Val de Marne,
- Monsieur le directeur général du CROUS,
- Monsieur le délégué académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Madame la directrice du Canopé de l'académie de Créteil,
- Madame la conseillère technique des établissements et vie scolaire,
- Madame la déléguée régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions,
- Madame la surintendante, directrice de la maison d'éducation et de la légion d'honneur de Saint-Denis,
- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mesdames et Messieurs les directeurs des centres d'information et d'orientation,
- Madame la directrice régionale de l'UNSS

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Circulaire n° 2019-040

Objet : Détachement dans le corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, rentrée scolaire 2019

Réf. : Note de service ministérielle à paraître au bulletin officiel du 11 avril 2019

P.J. : Fiche de candidature (annexe 1), fiche de vœux (annexe 5), état des services

L'article 13 bis de la loi du 13 juillet 1983 modifiée et l'article 31 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des IA-IPR et des IEN, prévoient le détachement dans le corps des IA-IPR.

Le détachement est prononcé pour une période de trois ans.



Il est ouvert aux fonctionnaires titulaires appartenant à l'un des corps suivants :

- Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Professeurs des universités, maîtres de conférences, professeurs de chaires supérieures et professeurs agrégés ;
- Inspecteurs de l'éducation nationale.

Les personnels détachés dans le corps des IA-IPR seront affectés sur des postes d'IA-IPR vacants au 1^{er} septembre 2019.

Dans un premier temps, les candidats intéressés par un détachement devront m'adresser : leur demande (annexe 1), revêtue de l'avis de leur supérieur hiérarchique, accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, d'un état des services validés par leur service gestionnaire et de leur dernier arrêté d'avancement d'échelon, **pour le vendredi 19 avril 2019, délai de rigueur.**

Toute demande parvenue au-delà de cette date ne sera pas prise en compte.

Dans un second temps, les candidats devront remplir une fiche de vœux, formulée à titre indicatif (annexe 2) et la faire parvenir aux services du ministère, **pour le 14 juin 2019**, par courrier à l'adresse suivante :

Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse
Secrétariat général - Direction générale des ressources humaines
Service de l'encadrement
Sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement
Bureau des IA-IPR et des IEN – DGRH E2-2
72 rue Regnault 75243 PARIS CEDX 13

Les décisions de détachement seront prononcées par la direction générale des ressources humaines, après consultation de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des IA-IPR, qui doit se réunir au mois de juillet 2019.

Le Recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT